Agence de Services
et de Paiement

Direction de l'organisation
et de la performance

Décision n° 2020/30 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction Régionale Ile de France,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Rémi GEORGES	Directeur régional	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.
Nicole LAPORTE	Directrice régionale adjointe	

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 90 – fax 05 55 12 00 96

www.asp-public.fr

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Corinne KARTERON	Responsable administrative et financière	- Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement *Dans son domaine de compétence :* - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Hervé LAPORTE	Chef du service assistance technique et développement	- Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles *Dans son domaine de compétence :* - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Anne-Sophie MARCEAU	Cheffe du service adjointe,agriculture, pêche et environnement - site de Lille	- Liquider et ordonnancer les aides agricoles *Dans son domaine de compétence :* - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Evelyne DUMONT	Chargée d'action - site d'Amiens	- Liquider et ordonnancer les aides agricoles
Mahmoudou BARRY	Chef du service des contrôles	*Dans son domaine de compétence :* - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Pascale CHANDONNAY	Cheffe du secteur emploi	*Dans leur domaine de compétence :* - Liquider et ordonnancer les aides autres qu'agricoles - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Carole LAVEISSIERE	Cheffe du secteur actions régionales	
Marlène ALVES	Cheffe du secteur formation professionnelle (service assistance technique et développement)	
Michel COFFINIER	Chef du secteur emploi (service assistance technique et développement) site de Cergy	

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction Régionale Ile de France**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Rémi GEORGES	Directeur régional	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Nicole LAPORTE	Directrice régionale adjointe	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *En cas d'empêchement du Directeur régional :* - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Hervé LAPORTE	Chef du service assistance technique et développement	*Dans leur domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *En cas d'empêchement du Directeur régional et de la Directrice régionale adjointe et dans leur domaine de compétence :* - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Pascale CHANDONNAY	Cheffe du secteur emploi	
Marlène ALVES	Cheffe du secteur formation professionnelle (service assistance technique et développement)	
Michel COFFINIER	Chef du secteur emploi (service assistance technique et développement) site de Cergy	
Carole LAVEISSIERE	Cheffe du secteur actions régionales	
Corinne KARTERON	Responsable administrative et financière	
Mahmoudou BARRY	Chef du service des contrôles	
Anne-Sophie MARCEAU	Cheffe du service adjointe,agriculture, pêche et environnement - site de Lille	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,
le 28 FEV. 2020

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :
M. l'Agent Comptable

Copies :
M. Rémi GEORGES
Mme Nicole LAPORTE
Mme Corinne KARTERON
M. Hervé LAPORTE
Mme Anne-Sophie MARCEAU
Mme Evelyne DUMONT
M. Mahmoudou BARRY
Mme Pascale CHANDONNAY
Mme Carole LAVEISSIERE
Mme Marlène ALVES
M. Michel COFFINIER

DRH
DFJL